

Etude de Maître Marco BREITENMOSER

Huissier judiciaire près les tribunaux de Genève

2, rue de la Fontaine - 1204 Genève

PROCES-VERBAL DE DEPOUILLEMENT DU 6 MAI 2021 DES VOTES PAR CORRESPONDANCE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION ROMANDE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

L'AN DEUX MILLE VINGT-&-UN ET LE JEUDI SIX MAI.

A la requête de :

L'ASSOCIATION ROMANDE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

8, rue de Rive à 1204 GENEVE

Etant préalablement exposé, qu'en raison des restrictions sanitaires actuelles, l'Assemblée générale ordinaire 2021 de l'Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF) a lieu par correspondance et par le ministère de mon Etude.

Sur proposition du Bureau du Comité de l'ARIF, les informations et les votes sur les différents points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous sont traités par écrit comme le prévoit l'Ordonnance 3 du Conseil Fédéral sur les mesures de lutte contre les coronavirus (COVID-19) à son article 27.

Ordre du jour de la 23^{ème} Assemblée générale ordinaire de l'ARIF :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 05.11.20 2020
2. Rapport d'activité
3. Présentation des comptes
4. Modifications des statuts
5. Rapports des auditeurs
6. Approbation des rapports et décharge au comité
7. Elections statutaires (changement d'Organe de révision)
8. Divers

Les membres de l'Association ont pu exercer leur droit de vote jusqu'au 6 mai 2021 (cachet postal ou date d'envoi électronique faisant foi) en adressant leur bulletin de vote, par courrier à l'adresse du soussigné ou par e-mail, à l'adresse arif@huissier.ch :

Le principe et les modalités du vote par correspondance étant rappelé,

J'ai soussigné, **Marco BREITENMOSER**, Huissier Judiciaire près les Tribunaux de la République et Canton de GENEVE, procédé, en date 6 mai 2021, au dépouillement des 12 bulletins de votes reçus par voie électronique et des 48 bulletins de votes reçus par courrier simple statuant sur les quatre points suivant portés à l'Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 novembre 2020
2. Approbation des rapports et décharge au Comité
3. Approbation des modifications statutaires (OJ – point N°4)
4. Election du nouvel Organe de révision (OJ – point N°7)

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT

Sur les 60 bulletins rentrés, un seul bulletin est nul (aucune case n'ayant été remplie).

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 NOVEMBRE 2020

55 votes : POUR
1 vote : NON
3 votes : ABSTENTION
1 bulletin nul

2. APPROBATION DES RAPPORTS ET DECHARGE AU COMITE

55 votes : POUR
1 vote : NON
3 votes : ABSTENTION
1 bulletin nul

3. APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES (OJ – POINT 4)

56 votes : POUR
3 votes : ABSTENTION
1 bulletin nul

4. ELECTION DU NOUVEL ORGANE DE REVISION (OJ – POINT 7)

58 votes : POUR
1 vote : ABSTENTION
1 bulletin nul

De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

DONT ACTE

